

PROCES-VERBAL DE SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 23 mars 2023

COMMUNE DE

N° PV : 03 / 2023

BOUERE

(23/03/2023)

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bouère dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jacky CHAUVEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2023

Date affichage de la convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2023

CONSEILLERS		P	A	POUVOIR A	P	A
Jacky CHAUVEAU		X				
Caroline TROTABAS		X				
Sylvain LE GRAËT		X				
Céline MAHIEU		X				
Jacky LEBANNIER		X				
Patrick MOURIN		X				
Jean-Pierre MARTIN		X				
Betty VANHOUTTE		X				
Sophie DAUBERT			X			
Bruno LEFAIVRE		X				
Colombe PAPIN		X				
Lucille FERNANDEZ		X				
Benoît VERGER		X				
Anthony RAIMBAULT		X				
Angélique BRAULT		X				
TOTAL	15	14	1		0	
Quorum :		oui		Nombre de voix :	14	

Mme Caroline TROTABAS a été élue secrétaire de séance dans les conditions qui suivent :

Pour	14 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

I - PREAMBULE

Le quorum a été vérifié à l'ouverture de séance et pour chaque point de l'ordre du jour.

La feuille de présence annexée au présent procès-verbal atteste de l'exécution de cette formalité.

II - AFFAIRES A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour, en questions diverses, à savoir la modification de l'adressage d'un immeuble.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote :

Pour	13 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

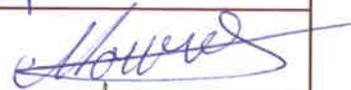
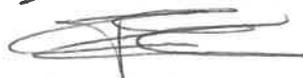
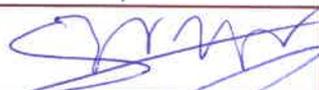
Sur rapport de Monsieur le Président de séance, les questions mises à l'ordre du jour sont ensuite abordées :

ORDRE DU JOUR

1 - APPROBATION SEANCE PRECEDENTE	
1.1.	Approbation séance du 23 février 2023
2 - FINANCES	
2.1.	Approbation des comptes administratifs 2022
2.2.	Approbation des comptes de gestion 2022
2.3.	Affectation des résultats 2022
2.4.	Vote des taux de contributions directes 2023
2.5.	Vote des subventions 2023
2.6.	Vote des budgets primitifs 2023
3 - QUESTIONS DIVERSES	
3.1.	Compte-rendu de la commission des Urbanisme, Agriculture, Chemins ruraux/Sentiers Pédestres
3.2.	Modification Adressage

COMMUNE DE BOUÈRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
23 MARS 2023

FEUILLE D'EMARGEMENT

RANG	Nom et Prénom du conseiller municipal	Pouvoir à	Signature
1	Jacky CHAUVEAU Maire		
2	Caroline TROTABAS 1ère Adjointe		
3	Sylvain LE GRAËT 2ème Adjoint		
4	Céline MAHIEU 3ème Adjoint		
5	Jacky LEBANNIER Conseiller municipal		
6	Patrick MOURIN Conseiller délégué		
7	Jean-Pierre MARTIN Conseiller municipal		
8	Betty VANHOUTTE Conseillère municipale		
9	Sophie DAUBERT Conseillère municipale		
10	Bruno LEFAIVRE Conseiller municipal		
11	Colombe PAPIN Conseillère municipale		
12	Lucille FERNANDEZ Conseillère municipale		
13	Benoît VERGER Conseiller municipal		
14	Anthony RAIMBAULT Conseiller municipal		
15	Angélique BRAULT Conseillère municipale		

1 - APPROBATION SEANCE PRECEDENTE

1.1. Approbation de la séance du 23 février 2023

Monsieur le Président de séance, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 23 février 2023.

2 - FINANCES

2.1. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ANNEE 2022

Pour cette question Monsieur CHAUVEAU Maire, est invité à se retirer.

BUDGET PRINCIPAL

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés		2 097 376,31 €		831 154,43 €
Opérations de l'exercice	-777 423,15 €	1 237 458,82 €	-796 591,66 €	311 314,43 €
Résultat exercice sans report		460 035,67 €	-485 277,23 €	
TOTAUX	-777 423,15 €	3 334 835,13 €	-796 591,66 €	1 142 468,86 €
Résultats de clôture	- €	2 557 411,98 €	- €	345 877,20 €
Restes à réaliser			-149 103,00 €	46 779,00 €
TOTAUX CUMULES avec RAR	-777 423,15 €	3 334 835,13 €	-945 694,66 €	1 189 247,86 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	2 557 411,98 €	- €	243 553,20 €

BUDGET ANNEXE - RESTAURANT

Libellé	Fonctionnement		Investissements	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés			- 44 214,01 €	- €
Opérations de l'exercice	- 2 387,84 €	7 986,28 €	- 6 793,42 €	5 411,04 €
TOTAUX	- 2 387,84 €	7 986,28 €	- 51 007,43 €	5 411,04 €
Résultats de clôture	- €	5 598,44 €	- 45 596,39 €	- €
Restes à réaliser			- 5 000,00 €	- €
TOTAUX CUMULES avec RAR	- 2 387,84 €	7 986,28 €	- 56 007,43 €	5 411,04 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	5 598,44 €	- 50 596,39 €	- €

BUDGET ANNEXE - COMMERCE

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés			- 38 814,19 €	
Opérations de l'exercice	- 754,14 €	18 926,80 €	- 29 599,00 €	32 478,56 €
TOTAUX	- 754,14 €	18 926,80 €	- 68 413,19 €	32 478,56 €
Résultats de clôture	- €	18 172,66 €	- 35 934,63 €	- €
Restes à réaliser			- 99 530,42 €	18 400,00 €
TOTAUX CUMULES avec RAR	- 754,14 €	18 926,80 €	-167 943,61 €	50 878,56 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	18 172,66 €	-117 065,05 €	- €

BUDGET ANNEXE TERRAIN A BATIR RUE DES SENCIES

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés	- 3 732,05 €		-108 944,09 €	
Opérations de l'exercice	-108 944,09 €	108 944,09 €	-108 944,09 €	108 944,09 €
TOTAUX	-112 676,14 €	108 944,09 €	-217 888,18 €	108 944,09 €
Résultats de clôture	- 3 732,05 €	- €	- 108 944,09 €	- €
Restes à réaliser				- €
TOTAUX CUMULES	-112 676,14 €	108 944,09 €	-217 888,18 €	108 944,09 €
RESULTATS DEFINITIFS	- 3 732,05 €	- €	- 108 944,09 €	- €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

PROCEDE au vote :

Pour	13 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

A l'unanimité,

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2022 des budgets Commune – Commerce – Restaurant et Terrain à Bâtir Rue des Sencies tels que présentés ci-dessus.

2.2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTIONS ANNEE 2022

Vu la concordance des comptes présentés avec les comptes administratifs 2022 pour les budgets Commune, Commerce, Restaurant et Terrains à bâtir Rue des Sencies,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

PROCEDE au vote :

Pour	14 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

A l'unanimité,

- **APPROUVE** les comptes de gestion 2022 des budgets Commune – Commerce – Restaurant et Terrain à Bâtir Rue des Sencies établis par le Receveur Municipal.

2.3. AFFECTATION DES RESULTATS ANNEE 2022

BUDGET PRINCIPAL

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés		2 097 376,31 €		831 154,43 €	- €	2 928 530,74 €
Opérations de l'exercice	- 777 423,15 €	1 237 458,82 €	- 796 591,66 €	311 314,43 €	- 1 574 014,81 €	1 548 773,25 €
Résultat exercice sans report		460 035,67 €	- 485 277,23 €			- 25 241,56 €
TOTAUX	- 777 423,15 €	3 334 835,13 €	- 796 591,66 €	1 142 468,86 €	- 1 574 014,81 €	4 477 303,99 €
Résultats de clôture	- €	2 557 411,98 €	- €	345 877,20 €	- €	2 903 289,18 €
Restes à réaliser			- 149 103,00 €	46 779,00 €	- 149 103,00 €	46 779,00 €
TOTAUX CUMULES avec RAR	- 777 423,15 €	3 334 835,13 €	- 945 694,66 €	1 189 247,86 €	- 1 723 117,81 €	4 524 082,99 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	2 557 411,98 €	- €	243 553,20 €	- €	2 800 965,18 €

Au vu des résultats du compte administratif 2022, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

compte 002	Excédent Fonctionnement	2 557 411,98 €
	Déficit Fonctionnement	

INVESTISSEMENT

compte 1068	Excédent de fonctionnement	
compte 001	Excédent d'investissement	345 877,20 €
	Déficit d'investissement	

BUDGET ANNEXE - RESTAURANT

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés			- 44 214,01 €	- €	- 44 214,01 €	- €
Opérations de l'exercice	- 2 387,84 €	7 986,28 €	- 6 793,42 €	5 411,04 €	- 9 181,26 €	13 397,32 €
TO TAUX	- 2 387,84 €	7 986,28 €	- 51 007,43 €	5 411,04 €	- 53 395,27 €	13 397,32 €
Résultats de clôture	- €	5 598,44 €	- 45 596,39 €	- €	- 39 997,95 €	- €
Restes à réaliser			- 5 000,00 €	- €	- 5 000,00 €	- €
TO TAUX CUMULES avec RAR	- 2 387,84 €	7 986,28 €	- 56 007,43 €	5 411,04 €	- 58 395,27 €	13 397,32 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	5 598,44 €	- 50 596,39 €	- €	- 44 997,95 €	- €

Au vu des résultats du compte administratif 2022, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

compte 002	Excédent Fonctionnement	- €
	Déficit Fonctionnement	

INVESTISSEMENT

compte 1068	Excédent de fonctionnement	5 598,44 €
compte 001	Excédent d'investissement	
	Déficit d'investissement	45 596,39 €

BUDGET ANNEXE - COMMERCE

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés			- 38 814,19 €		- 38 814,19 €	- €
Opérations de l'exercice	- 754,14 €	18 926,80 €	- 29 599,00 €	32 478,56 €	- 30 353,14 €	51 405,36 €
TOTAUX	- 754,14 €	18 926,80 €	- 68 413,19 €	32 478,56 €	- 69 167,33 €	51 405,36 €
Résultats de clôture	- €	18 172,66 €	- 35 934,63 €	- €	- 17 761,97 €	- €
Restes à réaliser			- 99 530,42 €	18 400,00 €	- 99 530,42 €	18 400,00 €
TOTAUX CUMULES avec RAR	- 754,14 €	18 926,80 €	- 167 943,61 €	50 878,56 €	- 168 697,75 €	69 805,36 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	18 172,66 €	- 117 065,05 €	- €	- 98 892,39 €	- €

Au vu des résultats du compte administratif 2022, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

compte 002	Excédent Fonctionnement	- €
	Déficit Fonctionnement	

INVESTISSEMENT

compte 1068	Excédent de fonctionnement	18 172,66 €
-------------	----------------------------	-------------

compte 001	Excédent d'investissement	- €
	Déficit d'investissement	35 934,63 €

BUDGET ANNEXE TERRAIN A BATIR RUE DES SENCIES

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés	- 3 732,05 €		- 108 944,09 €		- 112 676,14 €	- €
Opérations de l'exercice	- 108 944,09 €	108 944,09 €	- 108 944,09 €	108 944,09 €	- 217 888,18 €	217 888,18 €
TOTAUX	- 112 676,14 €	108 944,09 €	- 217 888,18 €	108 944,09 €	- 330 564,32 €	217 888,18 €
Résultats de clôture	- 3 732,05 €	- €	- 108 944,09 €	- €	- 112 676,14 €	- €
Restes à réaliser				- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	- 112 676,14 €	108 944,09 €	- 217 888,18 €	108 944,09 €	- 330 564,32 €	217 888,18 €
RESULTATS DEFINITIFS	- 3 732,05 €	- €	- 108 944,09 €	- €	- 112 676,14 €	- €

Au vu des résultats du compte administratif 2022, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

compte 002	Excédent Fonctionnement	
	Déficit Fonctionnement	3 732,05 €

INVESTISSEMENT

compte 1068	Excédent de fonctionnement	
-------------	----------------------------	--

compte 001	Excédent d'investissement	- €
	Déficit d'investissement	108 944,09 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

PROCEDE au vote :

Pour	14 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

A l'unanimité,

- **DECIDE** les affectations de résultats 2022 des budgets Commune – Commerce
- Restaurant et Terrain à Bâtir Rue des Sencies tels que présentés ci-dessus.

2.4. VOTES DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2023

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

PROCEDE au vote :

Pour	14 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

A l'unanimité,

- **VOTE**, les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 comme suit :

Taxes	Taux voté en 2019	Taux voté en 2022	Taux 2023
Taxe foncière sur le bâti		50,26 %	50,26 %
Taxe foncière sur le non bâti		43,26 %	43,26 %
Taxe habitation (Résidences Secondaires)	18,18 %	0,00 %	18,18 %

2.5. VOTE DES SUBVENTIONS 2023

Association ou organismes	2018	2019	2020	2021	2022	Proposition 2023
Amicale Anciens AFN et autres conflits				200,00	200,00 €	200,00 €
Association Parents Elèves	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00 €	300,00 €
Bouère Sports Loisirs Section Basket	300,00	300,00	400,00	400,00	400,00 €	400,00 €
Comice Cantonal agricole	100,00	100,00	1 500,00	0,00	- €	100,00 €
Familles Rurales Bouère-Grez	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00 €	200,00 €
Groupement communal défense contre nuisible	300,00	600,00	600,00	300,00	300,00 €	300,00 €
Prévention routière	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00 €	50,00 €
Boule de Fort *	3 000,00	3 000,00	3 000,00	1 500,00	500,00 €	500,00 €
Les motards des 3 vallées					- €	- €
Bouère Olympique					- €	100,00 €
Bouère Evènements	4 000,00	*			- €	- €
TOTAL	8 250,00	4 550,00	6 050,00	2 950,00	1 950,00	2 150,00

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

PROCEDE au vote :

Pour	14 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

A l'unanimité,

- **VOTE** le montant des subventions attribuées aux Associations pour 2023 tel que présenté.

2.6. VOTE DES BUDGETS ANNEE 2023

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023 pour le budget Commune et les budgets annexes :

BUDGET 2023 COMMERCE

Le budget commerce 2023 est adopté à l'unanimité comme suit :

Section de fonctionnement équilibrée à 33 971,97 €

Section d'investissement équilibrée à 155 147,63 €

Budget 2023 RESTAURANT

Le budget restaurant 2023 est adopté à l'unanimité comme suit :

Section de fonctionnement équilibrée à : 59 357,95 €

Section d'investissement équilibrée à : 57 696,39 €

Budget 2023 TERRAIN A BATIR RUE DES SENCIES

Le budget Terrain à bâtir Rue des Sencies 2023 est adopté à l'unanimité comme suit :

Section de fonctionnement équilibrée à : 177 681,14 €

Section d'investissement équilibrée à : 220 062,20 €

BUDGET 2023 COMMUNE

Le budget primitif 2023 est adopté à l'unanimité comme suit :

Section de fonctionnement équilibrée à 3 454 664,98 €

Section d'investissement équilibrée à 2 907 881,71 €

3 - QUESTIONS DIVERSES

3.1. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION Urbanisme/Agriculture/Chemins ruraux-sentiers pédestres

La commission Urbanisme/Agriculture/Chemin ruraux – Sentiers pédestres s'est réunie le 8 mars 2023. Monsieur Sylvain LE GRAET – Rapporteur de la commission – rend compte du travail de la commission concernant le recensement des chemins :

3.2. MODIFICATION ADRESSAGE

Dans le cadre de la mise à jour de l'adressage, effectuée sur l'ensemble de la commune en 2020, il convient de régulariser une erreur :

N° PARCELLE	ADRESSE ACTUELLE	ADRESSE PROPOSEE AU CONSEIL MUNICIPAL	OBSERVATION
Section A n°354	1, Le Bourgneuf	2, Le Bourgneuf	Immeuble concerné est une dépendance de l'habitation de la parcelle A n°355

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

PROCEDE au vote :

Pour	14 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

A l'unanimité,

- **DECIDE** la modification suivante concernant l'adressage concernant l'immeuble situé sur la parcelle cadastrée A n°354 sera numéroté 2 le Bourgneuf.

3.3. COMMISSION DE CONTROLE LISTE ELECTORALE

Vu l'article R7 du code électoral qui prévoit le renouvellement des membres de la commission de contrôle de la liste électorale, nommés pour 3 années,

Il convient de procéder à de nouvelles nominations.

LA COMMISSION DE CONTROLE

→ Composition

Dans chaque commune, existe une commission de contrôle dont la composition diffère selon le nombre d'habitants. Les membres sont désignés par arrêté préfectoral.

Donc pour la commune de Bouère, elle est composée de 3 membres :

- **Un conseiller municipal** pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer et un suppléant. A défaut de volontaires, c'est le plus jeune conseiller municipal qui est désigné d'office comme titulaire.

Le maire et les adjoints titulaires d'une délégation ne peuvent pas être membres de cette commission.

PROPOSITION D'UN TITULAIRE (de 2020 à 2023 : Angélique BRAULT) : Angélique BRAULT

PROPOSITION D'UN SUPPLEANT (de 2020 à 2023 : Jacky LEBANNIER) : Jacky LEBANNIER

- **Un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat** et son suppléant
- **Un délégué désigné par le président du TGI** et son suppléant

→ Les missions

- Veiller à la régularité de la liste électorale
- Statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO)

3.4. SIGNALEURS BOUCLES DE LA MAYENNE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune de Bouère sera traversée par une étape des Boucles de la Mayenne :

La 48^{ème} édition des Boucles de la Mayenne traversera la Commune de BOUERE

le Samedi 27 mai 2023 entre 14h00 et 16h00

Etape 2 : Renault St Berthevin / Meslay du Maine

Afin d'optimiser l'organisation de cet évènement et surtout d'assurer la sécurité du public et des participants sur l'itinéraire de la manifestation sportive, la circulation et le stationnement à l'intérieur de l'agglomération et sur les voies communales pendant le passage de la caravane publicitaire et le déroulement de la course cycliste seront règlementés.

Besoin en signaleurs : 20

Qui serait disponible : Sylvain LE GRAËT

Une réunion d'informations sera tenue le 15 mai 2023 à la mairie, pour les signaleurs.

3.5. DEPART ARMELLE PINOT - CHARGÉE ACCUEIL AGENCE POSTALE

Armelle PINOT – Chargée d'accueil à l'agence postale communale quittera ses fonctions le 30 avril 2023. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la procédure de recrutement est lancée.

Il propose également l'organisation d'un pot de départ avec les élus et le personnel qui aura lieu le 29 avril 2023 à 12h00 à la Mairie.

FIN DE SEANCE à 20H45

Jacky CHAUVEAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a horizontal line and a vertical line that loops back to the 'J'.

Caroline TROTABAS

A handwritten signature in black ink, featuring a large, circular loop at the top, followed by several vertical strokes and a long, sweeping line extending downwards and to the left.